

2025/04/17

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 - Délibération n° 2025/04/17

**OBJET : Vote d'une seconde avance à la subvention allouée à l'Office de Tourisme intercommunal pour l'année 2025 dans le cadre de la convention d'objectifs 2022-2027.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe - FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène –SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno - PAROUTY Jean-Michel - DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel - GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine

Etaient excusés : COTICHE Thierry — PACAUD Patrick - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – CATHELOT Guy – PAROT Jean-Pierre – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme - RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES
6. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à Serge LAGRANGE
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : PAROUTY Jean-Michel – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	41	48			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
44	0	3	0	0	1

**Exposé :** Afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs 2022-2027, la convention prévoit un financement sur une base annuelle comme suit :

ACTIONS ANNUELLES DELEGUEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST	MONTANT DE LA SUBVENTION ANNUELLE ALLOUEE
Accueil et information des clientèles	84 411,00 €
Promotion Communication	18 758,00 €
Coordination de la politique locale du tourisme, animation des acteurs et développement des filières.	28 137,00 €
Observation et veille touristique	9 379,00 €
Programmation/Commercialisation d'animations et produits touristiques	37 516,00 €
Gestion d'équipements touristiques intercommunaux	9 379,00 €
Dotation frais de personnel de direction	61 487,00 €
<i>Sous Total Subvention Monétaire</i>	<i>249 067,00 €</i>
Avantage en nature (bâtiment)	7 200,00 €
<i>Sous Total Subvention en Nature</i>	<i>7 200,00 €</i>
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>256 267,00 €</b>

L'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs prévoit le calendrier financier suivant :

**« ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**La notification de la subvention interviendra après décision du conseil communautaire qui aura lieu chaque année après le vote du budget**

**La Communauté de communes versera la subvention annuelle en 3 fois :**

- ☉ **Une avance de 50 000 € au cours du premier trimestre ;**
- ☉ **Une seconde avance soumise au Conseil Communautaire lors de son adoption de budget ;**
- ☉ **Le solde de la subvention lorsque le bilan d'activités et le bilan financier de L'office de Tourisme Intercommunal a été remis et analysé par les services de la Communauté de Communes.**

Le Bureau communautaire dans sa séance du 18 février 2025, a approuvé le versement d'une avance de 50 000 € sur la subvention annuelle, dans le respect des engagements de la convention.

Conformément au calendrier financier prévu par la convention d'objectifs, il sera proposé au Conseil communautaire d'approuver le second versement annuel, à hauteur de 100 000€. Pour rappel, le vote du montant définitif sera soumis au vote du Conseil communautaire une fois les éléments attendus fournis par l'association et examinés au regard des critères d'atteinte des objectifs présentés au bureau communautaire du 25 mars 2025.

Après avoir entendu cet exposé et on avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 44 voix pour, 3 abstentions et 1 refus de vote :

- Décide d'attribuer une seconde avance sur la subvention d'un montant de 100 000 € pour l'année 2025 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Sylvain GAUDY

